

Procès-verbal

Association canadienne Suisse Brune et Braunvieh
Assemblée générale annuelle
Hôtel Quality Inn, Lévis, Québec
Jeudi 16 mars 2017

1.0 Ouverture de l'assemblée

Ken Drummond déclare l'assemblée ouverte à 9 h 50.

2.0 Identification des membres

Chaque participant se présente et fournit des détails sur son entreprise.

3.0 Adoption de l'ordre du jour

- Ken Drummond passe en revue l'ordre du jour. Le projet BH1 et BH2 a été ajouté au point Autres affaires et le point Autres affaires a été laissé ouvert. L'assemblée sera interrompue à 15 h pour permettre à notre conférencier Vincent Landry d'effectuer sa présentation sur la génomique. Une demande est soumise pour que les pages du rapport annuel soient numérotées pour que l'information soit plus facile à trouver.

Il est proposé par Renald Dumas, appuyé par Serge Bilodeau, d'adopter l'ordre du jour. La motion est acceptée.

4.0 Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Chantal Leclerc résume le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente en français puisque la majorité des participants sont francophones.

- L'amendement n° 3 dans le procès-verbal de l'an dernier a été soumis comme un amendement alors qu'il n'aurait pas dû être un amendement et n'avait pas obtenu l'approbation ministérielle. Un suivi est nécessaire pour assurer que le registraire traite les enregistrements correctement.
- En ce qui concerne l'amendement n° 5 de l'an dernier, la phrase « Les points d'éleveur seraient en fonction de la propriété et non du préfixe » ne devrait pas apparaître dans le procès-verbal.
- La phrase « Maintenant que les scores en points sont disponibles pour les vaches excellentes, cela aide à obtenir des épreuves de taureaux précises » devrait être retirée du procès-verbal puisque les épreuves sont seulement pour les animaux en première lactation.

Il est proposé par Serge Bilodeau, appuyé par Renald Dumas, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente tenue le mardi 22 mars 2016 au Holiday Inn & Conference Centre, Guelph, Ont., avec les changements ci-dessus. La motion est acceptée.

5.0 Affaires découlant du procès-verbal

- Les taches de couleur dégradée sont maintenant signalées au registraire. Le propriétaire a la responsabilité de s'assurer que l'information sur les taches de couleur dégradée est transmise au registraire.
- La préoccupation concernant le score de la croupe sera discutée lors du prochain atelier des classificateurs au Québec. Il est important que les Suisses brunes soient classifiées conformément aux mesures et aux linéaires de la race. Aucun changement n'a été apporté à la carte de pointage pour le moment.
- Ken Drummond présente un compte rendu des objectifs de la race. Bien que nous n'ayons pas obtenu une année complète de données, l'âge moyen au premier vêlage a diminué légèrement de 26,7 à 26,0. Les niveaux des objectifs de production ont aussi connu une belle progression. Pour 2015 : 305 pour le gras et 257 pour la protéine, et pour 2016 : 327 pour le gras et 273 pour la protéine avec une augmentation de 22 kg de gras et de 16 kg de protéine. Les faits saillants des objectifs de la race seront mentionnés là où c'est possible.
- CDN ne changera pas l'âge de 42 mois dans la liste des meilleures vaches qui sont génotypées puisque cette norme est utilisée pour toutes les races.
- Une question est soumise à savoir combien d'animaux sont requis pour l'indice Pro\$. Pro\$ est disponible seulement dans les races Holstein et Jersey puisque les recherches ont démontré qu'il n'y avait pas assez de différence pour l'offrir aux plus petites races.

6.0 **Présentation des états financiers par la secrétaire-gérante**

Jessie Weir présente les états financiers de 2016.

Plusieurs questions sont posées concernant les états financiers. Une question concerne les soldes des membres au CLRC. Les sommes ont été acheminées à notre nouveau registraire et ajoutées aux comptes individuels des membres. Le coût de la traduction est un sujet de préoccupation. Les dépenses en traduction sont directement reliées aux documents devant être traduits. Toute autre option pour la traduction devrait être acheminée au bureau aux fins d'examen. Les honoraires de vérification sont un sujet de préoccupation pour un si petit budget. Différentes options pour la révision des états financiers sont discutées. Un commentaire est émis à savoir que les frais administratifs sont plus élevés par rapport à ceux de l'association du Québec. Il devrait être suggéré à EastGen de réduire la somme d'argent; cependant, la période de temps devrait aussi être réduite. Markus Mueller indique que lorsque l'entente avec EastGen a été conclue il y a 17 ans, les frais administratifs étaient alors plus élevés qu'ils le sont maintenant. Pour le moment, Holstein Canada a simplement remplacé le CLRC, et à part l'ajout de l'ADN, les autres tâches relèvent encore de la responsabilité administrative. Si le niveau de travail diminue, ce serait alors l'occasion de diminuer le pourcentage de temps facturé. Nous sommes actuellement encore dans l'ancien système de Holstein Canada et il faudra encore du temps pour passer au nouveau système. S'il y a des préoccupations au sujet de l'administration du bureau, elles devraient être acheminées au conseil d'administration en vue d'un examen supplémentaire. Le contrat est conclu avec EastGen et non pas avec Jessie Weir, et il inclut d'autres personnes et ressources professionnelles. Nous devrions peut-être considérer d'augmenter les revenus et non pas de toujours diminuer les dépenses. Le coût du loyer est très bas par rapport à d'autres endroits. Les états financiers devraient peut-être contenir d'autres détails.

Il est proposé par Roger Vannod, appuyé par Jean-Yves Goulet, d'adopter les états financiers et le rapport de révision en demandant que plus de détails soient présentés l'an prochain. La motion est acceptée. 19 en faveur, 0 contre, 0 abstention.

7.0 **Nomination des vérificateurs**

Des discussions soulignent le fait que les frais de révision des états financiers sont beaucoup trop élevés. On estime nécessaire que la révision des états financiers fasse l'objet de soumissions et que l'on envisage d'autres options. Les suggestions devraient être acheminées au conseil d'administration en vue d'une décision.

Il est proposé par Emanuel Vincent, appuyé par Sylvain Boulanger, de fixer une date pour que les membres soumettent des suggestions de personnes pouvant effectuer la révision des états financiers. Le conseil d'administration a le pouvoir de sélectionner la compagnie/les personnes qui effectuent la révision des états financiers. La motion est acceptée.

8.0 **Rapports des comités – tels qu'ils ont été imprimés dans le rapport annuel.**

Rapport du président – tel qu'il a été imprimé dans le rapport annuel.

Rapports des expositions

Québec – Chantal Leclerc présente le rapport tel qu'il a été imprimé dans le rapport annuel.

- Il y a eu seulement deux expositions, et le club a travaillé très fort pour encourager la participation et a été très déçu de la participation. Brown Heaven a été félicité pour leur commercialisation de la race à la World Dairy Expo et leur succès avec Brown Heaven Glenn Fantasy.
- Si le nombre d'animaux exposés est disponible, il devrait être imprimé dans le rapport annuel.

Ontario – Harold Jelinski présente le rapport tel qu'il a été imprimé dans le rapport annuel.

- Harold indique également que 51 animaux ont été exposés à Hanover et 17 à Kincardine.

Exposition nationale – tel qu'il a été imprimé dans le rapport annuel.

World Dairy Expo

- Dave Rousseau présente les résultats tels qu'ils ont été imprimés dans le rapport annuel.
- Il y a eu trois exposants du Canada, une très faible représentation, mais des animaux de grande qualité. Dave encourage les membres à participer à la World Dairy Expo.
- La Conférence mondiale aura lieu en 2020 à Madison. Ce serait bien d'y avoir un groupe de Canadiens ainsi qu'un groupe d'animaux. C'est une excellente occasion de promouvoir la race.

Rapport du Comité d'amélioration de la race

- Ken Drummond présente le rapport au nom du Comité d'amélioration de la race. Le rapport paru dans le rapport annuel est le même que celui de l'an dernier. Les reconnaissances de production supérieure sont maintenant pour un an. Une conférence téléphonique du Comité d'amélioration de la race sera tenue au besoin, mais pas uniquement pour tenir une réunion.

Patrice Fortier de Valacta présente un projet avec le club Suisse Brune du Québec visant à comparer les différents niveaux de production entre les troupeaux. Il y aura 15 troupeaux représentant les niveaux supérieur, moyen et inférieur avec une comparaison des différents points tels que la production, le confort, la gestion et le programme d'alimentation. Le projet comparera aussi la qualité du gras et de la protéine d'une race à l'autre. Le projet aidera à donner des suggestions pour la race Suisse Brune. Il doit y avoir un minimum de cinq animaux d'une race dans un troupeau pour effectuer la comparaison pour la race sans quoi les animaux sont regroupés avec le reste du troupeau. Félicitations à la Ferme Pauferlou Inc. et à Louis Rousseau de Pohénégamook au Québec dont le troupeau s'est classé au 2^e rang au pays pour avoir atteint une performance supérieure dans tous les aspects de la gestion d'un troupeau et au 1^{er} rang à titre de meilleur troupeau en stabulation entravée parmi toutes les races au Canada.

9.0

Amendements à la constitution

Amendement n° 1 : Amendement aux règlements administratifs 19 3.a.iv et 20 4.a.iv

- Considérant que les animaux âgés de plus de 12 mois au moment où la demande d'enregistrement est soumise seront assujettis à une épreuve de parenté aléatoire (minimum d'un animal pour chaque tranche de dix demandes d'enregistrement soumisses)
- Considérant que Holstein Canada applique sensiblement le même ratio pour les animaux de 24 mois et plus.

Il est proposé que l'Association canadienne Suisse Brune et Braunvieh abolisse les règlements administratifs 19 3.a.iv et 20 4.a.iv - Les animaux âgés de plus de 24 mois au moment où la demande d'enregistrement est présentée seront soumis à une épreuve de parenté.

Amendement proposé par Chantal Leclerc, appuyée par Serge Bilodeau

Le conseil d'administration a tenu une discussion plus tôt et n'est pas d'accord avec l'amendement n° 1. Le conseil d'administration croit que pour l'intégrité des règlements, il est important de maintenir les épreuves des animaux âgés de plus de 24 mois.

Des discussions s'ensuivent sur les raisons pour lesquelles certains estiment nécessaire d'effectuer le changement. La race Holstein n'a que des tests 1-10 pour les animaux âgés de plus de 12 mois. Certains souhaitent suivre la même réglementation que Holstein Canada. La mise en œuvre de tests d'ADN pour la parenté du côté Braunvieh est importante puisque les éleveurs ne séparent pas leur troupeau pour l'élevage et utilisent de multiples taureaux. Dans la Braunvieh, tous les animaux subissent un test d'ADN de l'âge de six mois à un an. Dans l'industrie laitière, il n'est pas courant d'avoir plus d'un taureau et si cela se produit, une épreuve de parenté est effectuée. La Braunvieh ne veut pas de changement à la constitution. Pour les animaux âgés de plus de 24 mois, cela donne un signal d'alarme au conseil d'administration lorsque les animaux ne sont pas enregistrés et le fait d'avoir une épreuve de parenté fournit des éclaircissements supplémentaires et une confirmation. Il s'agit d'une question d'intégrité et non de finances. L'intégrité est importante, particulièrement avec les taureaux. Cela engendre des préoccupations lorsque les membres ne tiennent pas de registres de troupeau précis. La préoccupation est encore plus grande avec les animaux qui sont beaucoup plus âgés que 24 mois. Il existe une plus grande probabilité d'erreur dans la parenté chez les animaux plus vieux et ils ne seraient pas décelés avec seulement des tests aléatoires 1-10. En moyenne, il y a seulement jusqu'à cinq animaux âgés de plus de 24 mois dont la demande est soumise au conseil d'administration en vue d'une épreuve et d'une approbation en une année. Dans un troupeau Holstein soumis à un programme de rattrapage, les résultats doivent confirmer les deux parents de l'animal. Si la parenté de l'animal ne se qualifie pas, l'animal est enregistré à 50 %.

Il est mentionné que les animaux seront maintenant testés conformément à 19 3.a.iii - Les animaux âgés de plus de 12 mois au moment où la demande d'enregistrement est soumise seront assujettis à une épreuve de parenté aléatoire (minimum d'un animal pour chaque tranche de dix demandes d'enregistrement soumisses). Une vérification plus fréquente peut être demandée à la discrétion du registraire.

Il est proposé par Renald Dumas, appuyé par Jean-Yves Goulet, d'adopter l'amendement à la constitution. La motion est acceptée. 12 en faveur, 6 contre et 3 abstentions.

Amendement n° 2 : Amendement aux règlements administratifs 19 3.a.iii et 20 4.a.iii

- Considérant que pour être admissible aux certificats de production, un animal doit avoir un niveau de pureté de 75 % ou plus;
- Considérant que pour être admissible aux expositions, un animal doit avoir un niveau de pureté de 75 % ou plus.

Il est proposé que l'Association canadienne Suisse Brune et Braunvieh modifie les règlements administratifs 19 3.a.iii et 20 4.a.iii comme suit :

Les animaux âgés de plus de 12 mois au moment où la demande d'enregistrement est soumise seront assujettis à une épreuve de parenté aléatoire (minimum d'un animal pour chaque tranche de dix demandes d'enregistrement soumisses). Une vérification plus fréquente peut être demandée à la discrétion du registraire.

Modification :

Les animaux d'un niveau de pureté de 75 % et plus, âgés de plus de 12 mois au moment où la demande d'enregistrement est soumise, seront assujettis à une épreuve de parenté aléatoire (minimum d'un animal pour chaque tranche de dix demandes d'enregistrement soumisses). Une vérification plus fréquente peut être demandée à la discrétion du registraire.

Amendement proposé par Chantal Leclerc, appuyée par Serge Bilodeau

Le conseil d'administration croit que des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires dans le cas de cet amendement. Le souhait de cette modification est d'inclure les animaux avec un niveau de pureté de 75 % et plus. On croit qu'il n'est pas nécessaire de tester les animaux avec un niveau de 50 % ou moins. Il semble injuste de pénaliser les membres qui ont une mère inconnue et un père inconnu. Il serait possible d'attendre pour enregistrer le veau issu de l'animal à 0 % au lieu de tester l'animal à 0 %. Cela met aussi l'intégrité de fermes à l'épreuve puisqu'il n'y a personne sur le terrain pour surveiller les troupeaux de race Suisse Brune. Cela permet au conseil d'administration de faire confiance au système et à l'intégrité du livre généalogique.

Il est proposé par Serge Bilodeau, appuyé par Chantal Leclerc, d'adopter l'amendement à la constitution. La motion est rejetée. 5 en faveur, 7 contre et 7 abstentions.

10.0

Grille tarifaire

- Le conseil d'administration ne recommande pas de modifications à la grille tarifaire puisque de nombreux changements ont été effectués l'an dernier.
- La vache Étoile de la race est mentionnée dans la grille tarifaire puisque nous prévoyons ajouter cette reconnaissance sous peu. Le coût du programme pourrait changer avec le nouveau système avec Holstein Canada.
- Un commentaire est émis à l'effet de facturer des frais de 250 \$ pour le transfert d'un troupeau complet à l'extérieur de la famille. Les propriétaires de Ferme Zimo qui ont acheté le troupeau Bertnor ont mentionné cet intérêt de transférer le troupeau sous leur propriété. Dans d'autres races, il existe des options à prix moins élevé, particulièrement pour les jeunes éleveurs qui tentent de démarrer en agriculture.
- Le prix moins élevé pour un transfert au sein de la famille est dû au fait que les certificats ne doivent pas être réimprimés, ce qui rend le transfert moins coûteux. Lorsque le transfert s'effectue à l'extérieur de la famille, tous les documents sont retournés au registraire, chaque document est actualisé et les renseignements d'élevage y sont inclus au besoin, et les documents sont réimprimés et retournés au nouveau propriétaire.
- Selon la constitution, le vendeur doit payer les frais de transfert des animaux. La constitution est lue à la fois en anglais et en français aux fins de clarification. Le fait de permettre une réduction des frais de transfert représenterait une aide pour les nouveaux membres. Il existe des cas où les troupeaux sont vendus et les transferts sont payés au complet.

Il est proposé par Serge Bilodeau, appuyé par Dave Rousseau, de changer les frais de transfert d'un troupeau complet à l'intérieur d'une famille pour des frais de transfert d'un troupeau complet à 250 \$ du moment qu'aucun document d'enregistrement n'est réimprimé. Changement rétroactif au 1^{er} janvier 2017. La motion est acceptée. 18 en faveur, 4 contre et aucune abstention.

Il est proposé par Serge Bilodeau, appuyé par Renald Dumas, que dans le cas d'un transfert d'un troupeau complet, les frais soient de 500 \$ si l'éleveur souhaite que les documents soient imprimés. 14 en faveur, 2 contre et aucune abstention.

Chantal Leclerc passe en revue les détails du banquet et du lendemain. Le cocktail débutera à 18 h et Ferme Lehmann offrira du fromage de Suisse Brune aux fins de dégustation. Il y aura un jeu-questionnaire spécial organisé par Markus Mueller, le banquet, les reconnaissances et un encan silencieux. La première visite de ferme débutera vendredi matin à 9 h à la Ferme Goulaise, suivie du dîner et de la visite de la Ferme Rencie. Le prix du dîner est de 20 \$ par personne.

Vincent Landry du CIAQ effectue une présentation sur la génomique. Quand on voit un animal remarquable, il est facile de croire qu'il s'agit d'un animal exceptionnel. Il est plus difficile d'accepter le fait qu'un animal soit admirable seulement en le regardant de l'intérieur puisqu'il nous est impossible de le voir. Avec la génomique, il est plus facile de comprendre la capacité d'un animal en regardant les différents gènes. La génétique continue d'évoluer. Au cours des cent dernières années, l'apparence de la vache laitière a énormément changé. Le type idéal continuera de changer au fil du temps. Le consommateur dictera aussi le genre de lait qu'il boit et l'environnement dans lequel les vaches sont logées. 25 % du rendement d'un animal est lié à la génétique et 75 % à la gestion du troupeau. La fiabilité des taureaux éprouvés augmente de 10 % et celle des jeunes taureaux de 21 % avec la génomique. La race Suisse Brune a la chance d'avoir une quantité élevée de renseignements génomiques à l'extérieur du Canada qui sont combinés à l'information canadienne. Le prix de la semence des jeunes taureaux génomiques est plus élevé puisque les jeunes taureaux produisent moins de semence et que les quantités destinées à la vente sont inférieures, les prix sont donc fixés en fonction de la demande. C'est un défi de trouver de jeunes taureaux génomiques dans la

race Suisse Brune. Les jeunes taureaux génomiques sont comparés aux taureaux éprouvés matures. Des discussions s'ensuivent à savoir si le risque d'utiliser de jeunes taureaux génomiques en vaut la peine. La fiabilité augmente à 51 % si vous utilisez un taureau, à 94 % si vous utilisez cinq taureaux ou à 97 % pour dix taureaux. Sélectionnez un taureau qui convient à votre programme. Il y a quatre questions à se poser avant de décider d'utiliser de jeunes taureaux génomiques : le taureau est-il le meilleur pour répondre aux critères que vous recherchez, voulez-vous que votre progrès soit plus rapide, voulez-vous que la prochaine génération soit plus rentable et êtes-vous prêt à prendre des risques. Sinon, il serait préférable d'utiliser un taureau éprouvé. On remercie Vincent Landry pour sa présentation et les discussions reprennent sur le sujet de la grille tarifaire.

Des discussions portent sur le changement du nombre de niveaux d'enregistrement pour que nous soyons similaires à Holstein Canada. Cela a été discuté à plusieurs reprises et le conseil d'administration souhaite ne pas effectuer de modifications pour le moment. Puisque l'association retire très peu d'argent pour les enregistrements des jeunes animaux, elle retire des montants plus élevés pour les plus âgés. Nous avons plusieurs troupeaux qui ont quitté l'industrie puisqu'ils ne souhaitent pas payer des montants élevés pour l'enregistrement. Nous ne pouvons nous comparer à Holstein Canada et nous devons maintenir notre stabilité financière. Les coûts fixes pour une race plus petite sont plus élevés que ceux d'une race plus importante. Il n'y aura plus d'association de race si nous ne pouvons payer nos factures. Il serait utile d'avoir une liste du nombre d'animaux enregistrés aux différents niveaux d'âge.

Il est proposé par Renald Dumas, appuyé par Serge Bilodeau, d'adopter la grille tarifaire. La motion est acceptée. 20 en faveur, 0 contre et 0 abstention.

11.0 **Endroit de la prochaine assemblée annuelle**

- À l'AGA de l'an dernier, Pat Donaldson a offert d'accueillir la prochaine AGA en Colombie-Britannique. Si la C.-B. n'est pas une possibilité, l'Ontario agira comme hôte. Certains s'inquiètent de ne pas atteindre le quorum en C.-B. La dernière fois que l'assemblée a eu lieu en C.-B., il y a eu une grande participation.

Il est proposé par Ernst Gubelmann, appuyé par Harold Jelinski, d'adopter la suggestion ci-dessus pour l'endroit de la prochaine AGA. La motion est acceptée.

12.0 **Autres affaires**

Projet BH1 et BH2

Le projet BH1 et BH2 est un programme mis de l'avant par le MAPAQ qui a été accepté. Un total de 1000 animaux subira un test génomique. Le coût du programme s'élève à 99 000 \$. Le club du Québec demande que le prélèvement de 5 \$ provenant du testage génomique des 1000 animaux soit retourné au club du Québec. Le projet servira à rechercher les haplotypes BH1 et BH2 dans la race Suisse Brune. Le programme débute et se termine en 2017. Serge Bilodeau prélèvera et soumettra tous les échantillons de l'âge d'élevage jusqu'à l'âge de deux ans.

Il est proposé par Serge Bilodeau, appuyé par Antonin Marcoux, que le conseil d'administration envisage que le bureau national rembourse le prélèvement de 5 \$ du testage génomique de ces 1000 animaux dans le cadre du projet. La motion est acceptée. 16 en faveur, 0 contre, 1 abstention.

Le programme de rattrapage – a été passé en revue par le conseil d'administration. Le programme soumis a été jugé compliqué et doit être simplifié. Le conseil d'administration a élaboré un programme, mais des changements devront y être apportés en fonction des changements effectués ici aujourd'hui à l'AGA. Le conseil d'administration examinera de nouveau le programme de rattrapage en tenant compte des changements effectués aujourd'hui.

Processus entre les États-Unis et le Canada concernant le transfert d'enregistrements

Le processus visant à transférer un animal américain et obtenir un document canadien est trop long. Le conseil d'administration souhaite que le document d'enregistrement soit envoyé directement de Holstein USA à Holstein Canada, et que Holstein Canada le transmette au nouveau propriétaire. Le conseil d'administration aimerait que cette même procédure s'applique aussi aux animaux canadiens vendus aux États-Unis. On communiquera avec le registraire pour s'assurer que cela est fait.

Ken Drummond passe en revue les résolutions soumises par le club du Québec.

Résolution n° 4 – Nom du propriétaire des animaux à CDN

- Considérant qu'il n'y a pas d'uniformité dans la publication du nom du propriétaire :
 - 1) Ancien membre, qui n'est plus membre depuis 2014 : publié
 - 2) Nouveau propriétaire de Suisse Brune, mais non membre : non publié
 - 3) Regroupement (copropriété) non membre, mais les copropriétaires sont membres individuellement : non publié;
- Considérant que si nous voulons faire un suivi et/ou sollicitation auprès des propriétaires non membres;
- Considérant que le non-membre peut avoir les mêmes services, mais à un tarif plus élevé (25 \$ de plus).

Il est proposé de demander à CDN que tous les noms des propriétaires d'animaux enregistrés à l'Association canadienne Suisse Brune et Braunvieh soient disponibles à CDN, peu importe leur statut par rapport à l'association.

Les participants discutent de la possibilité que CDN affiche toute l'information sur les propriétaires dans son site web. Cela ne coûterait rien à l'association et fournirait des renseignements supplémentaires sur ces animaux. Le conseil d'administration croit que cela serait dans le meilleur intérêt de la race et fera en sorte que ce soit fait.

Résolution n° 5 – Participation financière à l'amélioration des bovins laitiers

- Considérant que le gouvernement, par le biais de ses programmes du MAPAQ, se désengage et complexifie l'accessibilité du soutien financier aux associations de races laitières;
- Considérant que les associations de races ont la responsabilité légale de l'intégrité des livres généalogiques et que cette intégrité est à la base des évaluations génétiques;
- Considérant que les associations de races laitières créent des activités, génèrent le dynamisme, développent des outils et que les éleveurs participants contribuent par leurs efforts à maintenir le leadership et à promouvoir notre génétique laitière à travers le monde;
- Considérant que les activités coordonnées par les associations de races et les expositions sont également des lieux de rencontre, des vitrines de vulgarisation auprès des consommateurs de nos produits, apportant une meilleure connaissance de nos bonnes pratiques en bien-être animal;
- Considérant que les outils tels que l'enregistrement, la classification et la collecte des données sont des bases indispensables pour la sélection de meilleurs taureaux, permettant aux producteurs de lait de travailler avec des vaches plus rentables;
- Considérant que l'amélioration génétique contribue largement à l'amélioration des coûts de production;
- Considérant que plus de 20 % des producteurs laitiers ne contribuent pas financièrement et que seulement ceux participant aux évaluations génétiques paient pour l'amélioration génétique qui profite à l'ensemble des producteurs laitiers;

L'assemblée générale du Club Brown Swiss du Québec demande :

Que Holstein Québec, la Société Ayrshire du Québec, le Club Brown Swiss du Québec, Jersey Québec, la Société des éleveurs de bovins canadiens et l'Association des Expositions Agricoles du Québec discutent avec les Producteurs de lait du Québec pour trouver des solutions le plus rapidement possible à la contribution de l'amélioration génétique qui s'avèreront durables et équitables pour l'ensemble des producteurs laitiers.

La résolution fait l'objet d'une discussion. Ils demandent le soutien de membres qui n'utilisent pas l'enregistrement, la classification ou le contrôle laitier pour qu'ils fournissent du financement même s'ils ne participent pas. Dans le cas de CanWest DHI, un montant est facturé à leurs membres pour payer une portion de ce service (6 cents par 100 litres). Le conseil croit qu'il revient au niveau provincial de l'office de commercialisation du lait de régler cette situation. Le conseil d'administration soutient le club du Québec en cette matière.

Résolution n° 6 – Classe 1 an sénior aux jugements d'automne (Suprême et Royale)

- Afin d'améliorer l'âge au 1^{er} vêlage étant donné qu'une bête née en septembre aurait plus de 26 mois lors de l'exposition nationale au mois de novembre.
Il est proposé d'enlever la classe 1 an sénior et de seulement conserver celle de 1 an sénior en lait aux jugements d'automne.

Le conseil d'administration convient de ce qui précède et du fait que la mise en œuvre est à la discrétion du club accueillant l'exposition nationale.

Résolution n° 7 – Date limite pour commander des doses de Swissgenetics

- Compte tenu des délais entre la sortie des épreuves et la réception des doses de Swissgenetics;
Il est proposé de demander à Semex de réduire de 2 ou 3 semaines le délai entre la commande des doses et la sortie des épreuves.

Le conseil d'administration croit que nous pourrions demander que ce délai soit réduit, mais la décision revient aux partenaires Semex.

Résolution n° 8 – Virus Schmallenberg

- Étant donné que la plupart des taureaux de Swissgenetics obtiennent des résultats positifs face au Schmallenberg et compte tenu du faible impact d'un tel virus pour les bovins laitiers.
Il est proposé de demander à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de revoir sa position face au virus Schmallenberg.

Le conseil d'administration communiquera avec l'ACIA pour obtenir des renseignements supplémentaires sur sa position par rapport au virus Schmallenberg.

Résolution n° 9 – Classe de production aux expositions d'automne

- Afin de permettre la reconnaissance des vaches ayant de fortes productions et la capacité de faire de l'exposition et de suivre les classes du concours All Canadian et All American

Il est proposé d'ajouter la classe de production (soit 3860 kg de gras/protéine) dans les expositions d'automne.

Le conseil d'administration convient qu'une classe de production serait profitable et est d'accord avec cette résolution.

Résolution n° 10 - Retour aux provinces sur les transferts

- Considérant que nous voulons nous assurer que la majorité des animaux Brown Swiss soit enregistrée.
- Considérant que nous voulons nous assurer que la majorité des animaux vendus soit transférée.
- Considérant que nous voulons nous assurer que la majorité des animaux importés des États-Unis soit enregistrée dans le système canadien.
- Considérant que nous devons investir plus pour un service à la baisse (être présent sur le terrain) et moins au niveau administratif.
- Considérant que les futurs nouveaux membres peuvent être retracés facilement par le suivi des transferts.
- Considérant que par le passé le Club Brown Swiss du Québec a assumé à même ses fonds ce support aux membres sans en retirer un retour financier.

Nous demandons à l'Association canadienne Suisse Brune et Braunvieh de retourner aux clubs provinciaux l'argent de tous les transferts effectués au cours de l'année dans chacune des provinces (moins les frais facturés par le registraire).

Le conseil d'administration croit que le bureau national n'a pas le budget lui permettant de verser ce paiement aux provinces.

Préoccupation du club de l'Ontario concernant la classification

Le conseil d'administration a étudié la préoccupation du club de l'Ontario. Le Comité d'amélioration de la race fera des recherches plus poussées à la suite de l'atelier de classification, si nécessaire. Le club de l'Ontario ainsi que le conseil d'administration croient que la plus grande préoccupation est l'uniformité entre les classificateurs. Le conseil d'administration pense qu'il est nécessaire de donner à Holstein Canada l'occasion de s'assurer que ses classificateurs démontrent de la cohérence dans la classification. À l'atelier de classification de Holstein Canada au Québec, un troupeau de Suisses Brunnes sera sélectionné pour que tous les classificateurs puissent revoir la façon de classer la race Suisse Brune.

Un commentaire a été émis à savoir que l'objectif de la race visant à diminuer l'âge au premier vêlage pourrait causer un problème au moment de la classification. Le Comité d'amélioration de la race devra peut-être examiner cette question plus en détail.

Dave Rousseau se demande si le conseil d'administration souhaite obtenir de nouvelles idées pour recueillir des fonds. Il avait déjà mentionné Progressive Sires il y a quelques années, mais n'avait pas poursuivi la démarche puisqu'il croyait que le conseil d'administration ne souhaitait pas aller de l'avant. Dave Rousseau soumettra des renseignements supplémentaires au conseil d'administration pour qu'ils puissent en faire l'étude.

Ernst Gubelmann remercie Ken Drummond pour le travail qu'il a effectué aujourd'hui et pour le travail qu'il réalise pour la race.

13.0 Levée de l'assemblée

Ernst Gubelmann propose de lever l'assemblée à 17 h 41.